

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20180525_DL_05

OBJET : Convention portant avenant aux conditions générales de la Convention de subvention du 15 avril 2016 entre la Caisse des Dépôts et le Syndicat Mixte Somme Numérique

Date de convocation :
10 avril 2018

Date de séance:
25 mai 2018

Date d'affichage :
16 juin 2018

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le 25 mai à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Laurent PARSIS, Olivier JARDE, Ernest CANDELA

Florence RODINGER a donné son pouvoir à Ernest CANDELA
Philippe COCQ a donné son pouvoir à Philippe VARLET

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu l'opération Somme Très Haut Débit et son plan de financement approuvé par délibération n°2 du Comité syndical en date du 14 octobre 2013,
- Vu la délibération du Comité d'engagement en date du 3 février 2016 autorisant la signature, effectuée le 15 avril 2016 de la convention entre la Caisse des Dépôts et le syndicat mixte Somme Numérique
- Vu la délibération du Comité d'engagement en date du 15 novembre 2017 accordant une subvention supplémentaire et autorisant la signature de la présente convention portant avenant à la convention signée le 15 avril 2016,
- Vu la délibération du Bureau de Somme Numérique en date du 25 novembre 2015 autorisant Monsieur Philippe VARLET, président du syndicat mixte, à signer les conditions générales et les conditions spécifiques, signature effectuée le 15 avril 2016 et à signer le présent avenant,
- Vu la Convention du 15 avril 2016 entre la Caisse des Dépôts et le syndicat mixte Somme Numérique,

DELIBERE

ARTICLE 1 – La convention portant avenant aux conditions générales de la Convention de subvention du 15 avril 2016 entre la Caisse des Dépôts et le Syndicat Mixte Somme Numérique comportant les conditions générales et spécifiques du financement du projet du syndicat mixte par le Plan France Très Haut Débit est approuvée.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer les conditions générales et spécifiques de la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

ARTICLE 3 – Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.